



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 21 novembre 2024 — N° 165**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Opération Père Noël.

---

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de l'habitation.

---

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la victoire de la troupe de danse Stardust à l'émission de télévision *Quel talent!*

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de saluer la décision de la Cour pénale internationale concernant le conflit israélo-palestinien.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 130<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

---

**21 novembre 2024**

---

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner la Journée des ressources intermédiaires.

\_\_\_\_\_

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner la Grande semaine des tout-petits.

\_\_\_\_\_

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jérémie Fortin.

\_\_\_\_\_

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond.

\_\_\_\_\_

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Maurice Quesnel.

\_\_\_\_\_

M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Philippe Barrette.

\_\_\_\_\_

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire du Club des routiers équestres.

\_\_\_\_\_

21 novembre 2024

---

À 9 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 82 Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 82.

### **Dépôts de documents**

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de l'École nationale des pompiers du Québec.

(Dépôt n° 2060-20241121)

21 novembre 2024

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 184 concernant le coût de l’apostille, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 octobre 2024 par M. Morin (Acadie).  
(Dépôt n° 2061-20241121)

\_\_\_\_\_

Mme la présidente dépose :

Le rapport de recommandations d’Élections Québec intitulé *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*.  
(Dépôt n° 2062-20241121)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l’Assemblée pour déroger aux articles 53, 117.2, 117.5, 121, 127, 134 à 137, 139 et 174 du Règlement et 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

QUE l’Assemblée reconduise, pour deux ans, la composition ainsi que le mandat des présidents et vice-présidents de la Commission de l’administration publique et des commissions sectorielles;

QUE l’Assemblée reconduise le mandat des présidents de séance;

QUE la présidente de l’Assemblée puisse déposer immédiatement les rapports visés au deuxième alinéa de l’article 174 du Règlement, ainsi que les rapports visés à l’article 4.4 des Règles de fonctionnement.

La motion est adoptée.

En conséquence, Mme la présidente dépose :

La liste et les procès-verbaux des séances de travail des commissions parlementaires non suivies d’une séance publique;  
(Dépôt n° 2063-20241121)

**21 novembre 2024**

---

La liste et les procès-verbaux des réunions du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 2064-20241121)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Rivest (Côte-du-Sud), à titre de membre, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 8, 9, 10, 22, 23, 24, 29, 30 et 31 octobre ainsi que les 5, 6, 7 et 20 novembre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2065-20241121)

---

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 19 et 20 novembre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2066-20241121)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

21 novembre 2024

---

### Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 20 novembre 2024 sur la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de ne prendre aucune action qui aurait pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 351 en annexe)

Pour : 13 Contre : 75 Abstention : 0

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'industrie pétrogazière représente 33 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre;

QU'elle reconnaisse que le principe de pollueur-payeur s'applique aux compagnies pétrolières.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

21 novembre 2024

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 352 en annexe)

Pour : **87** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) présente une motion concernant le contenu culturel des programmes scolaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le 10 mai 2023, elle affirmait que la hausse des niveaux d'immigrants prévus par le gouvernement fédéral est incompatible avec la protection de la langue française au Québec;

QU'elle prenne acte que le gouvernement fédéral a finalement accédé à des demandes du Québec pour réduire les seuils fédéraux et pour une réduction de l'immigration temporaire sur le territoire québécois;

QU'elle rappelle au gouvernement fédéral que la capacité d'accueil du Québec est dépassée et qu'il est urgent de réduire et de répartir le nombre de demandeurs d'asile auprès de l'ensemble des partenaires de la fédération;

QU'elle réitère qu'il appartient au Québec d'avoir le dernier mot en matière d'immigration sur son territoire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

**21 novembre 2024**

---

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la tenue des débats dans une société libre et démocratique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 3 décembre 2024, de 19 heures à 20 h 50, le mercredi 4 décembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 5 décembre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 18 h 05, et de 19 heures à 20 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Union des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
Ville de Montréal  
Ville de Québec  
Association des directeurs municipaux du Québec et Association des directeurs généraux des MRC du Québec, conjointement  
Institut de développement urbain du Québec  
Association du transport urbain du Québec  
Autorité des marchés publics  
Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques  
Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec  
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec  
Association de la construction du Québec  
Vivre en ville  
Me Jean Héту, professeur émérite, Faculté de droit, UQAM

21 novembre 2024

---

EXO et Société de transport de Montréal, conjointement  
Société de transport de l'Outaouais et Réseau de transport de la  
Capitale, conjointement  
Association des firmes de génie-conseil du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :  
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,  
4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute  
30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour  
l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les  
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales soit membre de  
ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;

21 novembre 2024

---

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 210, Loi concernant la Ville de Blainville; projet de loi n° 209, Loi concernant la Ville de Terrebonne.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 78, Loi donnant suite à l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec pour la bonification des tarifs de l'aide juridique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 78 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 78 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

21 novembre 2024

---

*Adoption*

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, propose que le projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 71 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public, ainsi que l'amendement transmis par M. Chassin (Saint-Jérôme).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté.

---

À 12 h 48, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

**Débats de fin de séance**

À 13 h 01, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Dufour (Mille-Îles) à Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « Le recul de l'accès à la propriété »;

21 novembre 2024

---

- le deuxième, sur une question adressée par M. Grandmont (Taschereau) à Mme Proulx, ministre du Tourisme, portant sur le sujet suivant : « Les amendes à Airbnb pour ses contournements et bris de la loi en contexte de crise du logement »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, portant sur le sujet suivant : « L'augmentation importante des besoins en aide alimentaire ».

---

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, propose l'ajournement des travaux au mardi 26 novembre 2024, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 13 h 38, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 novembre 2024, à 13 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

21 novembre 2024

---

**ANNEXE**

**Votes électroniques**

Sur la motion de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

**(Vote n° 351)**

**POUR - 13**

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Morin (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Nichols (IND)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Derraji (PLQ)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)

**CONTRE - 75**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)

21 novembre 2024

---

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 352)

**POUR - 87**

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
		Picard (CAQ)	